



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

**Conseil Municipal  
Du 27 Juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnould, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : **27**  
Date convocation : **22 juin 2024**  
Présents : **18**  
Votants : **25**

**ETAIENT PRESENTS :**

Arnaud BRUNET, Maire  
Catherine BARBERO, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Isabelle JODIN, Adjoint  
Marie-Agnès DESCOUX, Sandrine MARTINS, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

**ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Charlotte LE MAITOUR	a donné pouvoir à	Sandrine MARTINS
Patrick MICHEL	a donné pouvoir à	Mildred PUISSANT
Christophe LASSERRE	a donné pouvoir à	Isabelle DUPRE
Arnaud SCHMITT	a donné pouvoir à	Nathalie BEELS
Magali BOUARFE	a donné pouvoir à	Jean-Marc LONGEQUEUE
Dominique FRANÇOISE	a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir à	Christophe PRUDHOMME

**ETAIENT ABSENTS :**

William NETO DE JESUS  
Jean BEDU

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Madame DUPRÉ a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION N° 2024-37 : Convention d'entente pour un service d'ASVP avec Lagny sur Marne**

**VU** le code général des collectivités territoriale et notamment l'article L 5221-1,

**VU** l'avis de la commission municipale « Sécurité / Prévention » en date du 23 avril 2024,

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de maintenir et structurer le service des Agents de Surveillance de la Voie Publique,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20240630-2024-37-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2024

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'entente intercommunale pour la mise en commun des moyens humains et matériels nécessaires à la surveillance des voies publiques entre les villes de Pomponne et Lagny-sur-Marne telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 27 juin 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20240630-2024-37-DE  
Date de réception préfecture : 30/06/2024